

SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET TERRITORIAL : UNE STRATÉGIE POUR LE CANTON DE GENÈVE

Fiche mesure

M3 – Soutenir l'achat des produits locaux par les restaurateurs privés (HoReCa)

Porteurs envisagés	Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG) et Ville de Genève
Référents	Romain Oeggerli accompagné de Gaétan Morel pour l'association « ma-terre »
Date	Octobre 2026

Contribution à la stratégie SADT

Objectif de la mesure

Faire entrer durablement les produits locaux dans les cuisines des restaurants, cafés et hôtels genevois.

Les études de terrain et les analyses menées dans le cadre du SADT montrent deux freins à l'achat de produits locaux par les restaurateurs : **l'accessibilité et le prix**. Par accessibilité, on entend des produits visibles sur les plateformes où les restaurateurs commandent, une livraison simple, sans frais cachés ni contraintes logistiques.

M3 traite le prix, tout de suite. La mesure M2 « Renforcer l'offre de produits locaux et/ou durables pour les acheteurs publics et privés » traite l'accessibilité sur le long terme. **Les deux mesures sont pensées comme un ensemble** : M3 crée l'habitude d'achat, M2 la rend durablement praticable.

Résultats / livrables attendus

- 950 établissements soutenus sur la législature 2028-2032 : 280 en 2028, 220 en 2029, puis 150 par an ;
- Des filières d'achat locales installées dans chaque établissement à l'issue de ses 12 mois de soutien ;

- Un indicateur Beelong remis à chaque participant en fin de parcours, pour mesurer et suivre son offre ;
- Une revue à mi-parcours, fin 2029, pour ajuster la mesure avec M2.

Analyse de l'existant

État des lieux à Genève

En 2020-2021, les bons HoReCa (20 % de rabais sur les vins genevois) ont touché **503 établissements, soit près d'un quart de la profession**. En 2025, le Grand Conseil a voté le PL 13674 (1,1 M CHF) pour des « bons boissons » destinés à la restauration, utilisés par 261 restaurateurs. Ce dispositif s'arrête le 31.12.2026.

Le label GRTA d'établissement a peu pris dans la restauration commerciale : environ 7 % des 527 établissements labellisés en 2026, soit une quarantaine de restaurants. M3 s'appuie donc sur la garantie de provenance du produit, et non sur le label de l'établissement.

Benchmark / exemples inspirants

La mesure reprend la mécanique éprouvée des bons HoReCa 2020-2021 et du PL 13674, déjà connue de la profession, en la simplifiant et en l'inscrivant dans une législation plutôt que dans une logique d'urgence.

Description détaillée

Description du fonctionnement concret de la mesure

- **Aide** : remboursement de 20 % des achats de produits dont la provenance genevoise est garantie par une marque ou une certification reconnue par le Canton, sur le modèle du PL 13674. Toutes les catégories de produits et tous les fournisseurs sont éligibles, grande distribution comprise.
- **Durée** : 12 mois par établissement, une seule fois. Le restaurateur sait dès le départ quand l'aide s'arrête.
- **Plafond** : 3 000 CHF pour tous, porté à 5 000 CHF si les produits locaux garantis atteignent 20 % des achats. Ce bonus est facultatif et vérifié une seule fois, en fin de période, sur une attestation du total des achats.
- **Qui** : en 2028 et 2029, tous les établissements genevois ; de 2030 à 2032, les nouveaux exploitants, au moment où se forment les habitudes d'achat.
- **Démarche** : l'établissement dépose ses factures sur la plateforme déjà utilisée pour les « bons boissons » ; le remboursement est versé chaque trimestre sur le total cumulé.
- **Relais de la profession** : information, appui à l'inscription et module dans le cours de préparation à la patente, pour toucher les nouveaux exploitants dès leur installation.
- **À la sortie** : un indicateur Beelong de l'offre, financé par la Ville de Genève.

Principaux freins et risques

- **Fin de l'aide** : le relais est assuré par M2 et par l'indicateur Beelong de sortie.
- **Participation** : la mobilisation dépend du relais de la profession ; la revue de 2029 permet d'ajuster les objectifs.
- **Factures** : la mention de la garantie de provenance doit figurer sur les factures des fournisseurs.
- **Finances cantonales** : la mesure nécessite l'accord du Grand Conseil.

Facteurs clés de succès

Une démarche simple (un dépôt de factures, sans label ni taux à mesurer en cours d'année), l'engagement de la profession pour aller chercher les restaurateurs, l'avancement conjoint de M2, et un cadre juridique solide : tous les fournisseurs éligibles, aucune exclusivité de marque.

Mise en œuvre et pilotage

Gouvernance et portage envisagés

- **SCRHG et Ville de Genève** : coportage de la mesure ; la SCRHG assure le relais auprès de la profession.
- **Association « ma-terre »** : appui si besoin et coordination dans le cadre du SADT.
- **Canton** : financement et validation politique, par un projet de loi ad hoc et un règlement d'application.
- **Opérateur** : un guichet unique pour les inscriptions, les vérifications et les remboursements, avec une gestion financée par l'enveloppe.

Plan d'action / grandes étapes

- **2026-2027** : consolidation des paramètres avec les partenaires et préparation du projet de loi ; l'année 2027, après la fin des « bons boissons », sert de point de comparaison.
- **2028-2029** : phase ouverte à tous les établissements.
- **Fin 2029** : revue à mi-parcours, conjointe avec M2.
- **2030-2032** : phase réservée aux nouveaux exploitants.

Moyens à mobiliser

Montants maximaux, en supposant que chaque participant atteint son plafond et que 15 % obtiennent le bonus. La ligne « gestion et relais » couvre l'opérateur, la plateforme, la promotion et le relais de la profession :

CHF	2028	2029	2030	2031	2032
Établissements	280	220	150	150	150
Remboursements	924 000	726 000	495 000	495 000	495 000
Gestion et relais	206 000	194 000	130 000	130 000	130 000

Total canton	1 130 000	920 000	625 000	625 000	625 000
---------------------	------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Environ 3,9 M CHF sur 5 ans, au plus 1,13 M CHF par an, comparable au 1,1 M CHF voté en 2025 pour les « bons boissons ». Chaque tranche de 50 établissements en plus ou en moins représente environ 175 000 CHF. L'indicateur Beelong (environ 190 000 CHF sur la législature) est financé à part par la Ville de Genève.

Autres informations utiles

Acteurs.trices consulté.e.s durant le travail d'approfondissement

Lors d'une ou plusieurs séances de travail organisées :

Alexandre de Montmollin	Directeur (OCAN – DT)
Elodie Marafico	Adjointe scientifique (OPAGE)
Estelle Guarino	OPAGE
Denis Beausoleil	Directeur (OPAGE)
Nicolas Perrenoud	Président (SCRHG)
Simon Brandt	Directeur (SCRHG)
Charlotte de la Baume	Co-Fondatrice de Beelong ECO-SCORE
Sebastian Oreiro	GatroFutura Romandie

Commentaires additionnels des acteurs et actrices

...